

„ bas par un détail plus spécifique sur le con-
 „ tenu du susdit tableau. „

D'après les sentimens contenus dans cette résolution, & ceux dont l'Empereur fait profession envers la république, la plus fidele & la plus ancienne des alliés de sa Maison, l'on ne doute point, que les bons offices de la France n'effectuent une heureuse conciliation. Quant au traité à conclure avec cette Puissance-là, presque toutes les provinces sont d'accord à ce sujet : & celle de Zeelande entre autres, dont les intérêts tant en fait de commerce qu'à d'autres égards sont les mêmes, relativement à cette négociation, que ceux de la Hollande, a adressé aux Etats de notre province une lettre, en date du 17 Mai, „ pour prier L. N. & Gr. P. de se con-
 „ certer avec les Etats de Zeelande sur la
 „ maniere & les conditions, auxquelles la
 „ négociation avec la cour de France pour-
 „ roit être conduite & terminée. „

Un courier, arrivé de Paris à la Haye, dans la nuit du 23 au 24 Mai, a apporté la nouvelle, que le 20, les ambassadeurs de la république en France ont signé, avec le ministre-plénipotentiaire de la cour de Londres, le traité définitif de paix entre S. M. Britannique & les Etats-généraux, sur le pied des préliminaires, auxquels il n'a pas été porté d'altération.

On cherche aujourd'hui de nouvelles chicanes au duc de Brunswich. On ne le représente pas moins que comme l'auteur de tous les maux qui ont affligé l'Etat depuis quelques